

**PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire** du Badminton Club Saône Vallée  
01 (saison 2010/2011)

Siège social : Rue Antoine Milan 01600 Trévoux

Le Jeudi 23 juin 2011 à 19h30, les membres de l'association, se sont réunis à la salle Paul Desplaces à Trévoux sur convocation du conseil d'administration en date du Mardi 14 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Mr Damien LAMBERT en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par Mr Nicolas JOLY.

Le président constate que 33 membres sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 33. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Bilan Sportif et Moral de la saison
- Bilan financier
- Préparation de la saison 2011/2012
- Vote des nouveaux tarifs
- Questions diverses
- Apéritif de fin de saison

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2010/2011, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2011/2012, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à 100% (des personnes présentes).

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après débat, l'assemblée générale décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2011/2012 comme suit :

120 euros pour les adultes compétiteurs / 100 euros pour les adultes loisirs

100 euros pour les jeunes compétiteurs / 90 euros pour les jeunes loisirs

Cette résolution est adoptée à 100% (des personnes présentes).

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le bureau cherchait une personne pour remplacer le cordeur et Mr Didier LE BESCOND et Amaury LAMBERT se sont proposés volontairement. Une discussion sera faite autour de cette question pour fixer les conditions.

Cette résolution est adoptée à 100% (des personnes présentes).

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Damien LAMBERT

Clémentine NICOLAS